

**Du Protectorat  
à l'indépendance,  
Maroc,  
1912-1955**

Georges Spillmann

Plon



DU MÊME AUTEUR

- *Les pays inaccessibles du Haut Draa* (en collaboration avec le capitaine P. Pennès), dans « Revue de Géographie marocaine », 1929, pp. 1-67, cartes et photographies h.t.
- *Districts et tribus de la haute vallée du Draa*, dans « Villes et tribus du Maroc ». Vol. IX, tribus berbères, T. II, in 8°, Paris. Ed. Honoré Champion, 1931.
- *Les Aït Atta du Sahara et la pacification du Haut Draa*, dans « Publication de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines ». T. XXIX, in 8°, Rabat. Ed. Félix Moncho, 1936.
- *La Zaouïa de Tamgrout et les Nasiriyine*, dans « L'Afrique française. Renseignements coloniaux », sept. 1938.
- *L'Afrique du Nord et la France*, in 8°, Paris. Ed. Boursiac, 1947.

Sous le pseudonyme de Georges DRAGUE :

- *Esquisse d'Histoire Religieuse du Maroc — Confréries et Zaouïas*, dans « Cahiers de l'Afrique et l'Asie ». Paris. Peyronnet et C<sup>ie</sup>, 1951.

GEORGES SPILLMANN

DU PROTECTORAT  
A L'INDÉPENDANCE

*MAROC*  
*1912-1955*



PLON

GEORGES SPILLMANN

REVUE DE

DU PROTECTORAT  
A. F. H. B. P. F. D. A. N. C. H.

MAROC

1912-1917



## LES RÉSIDENTS GÉNÉRAUX DE FRANCE AU MAROC

1. Maréchal LYAUTEY  
avril 1912 - octobre 1925<sup>1</sup>
2. M. Théodore STEEG, sénateur  
octobre 1925 - janvier 1929
3. M. Lucien SAINT, préfet et ministre plénipotentiaire  
janvier 1929 - août 1933
4. M. Henry PONSOT, ambassadeur  
août 1933 - mars 1936
5. M. Marcel PEYROUTON, préfet et ministre plénipotentiaire  
mars 1936 - septembre 1936
6. Général d'Armée Charles NOGUÈS  
septembre 1936 - juin 1943
7. M. Gabriel PUAUX, ambassadeur  
juin 1943 - mars 1946
8. M. Erik LABONNE, ambassadeur  
mars 1946 - mai 1947
9. Général d'Armée Alphonse JUIN  
mai 1947 - juillet 1951
10. Général d'Armée Augustin GUILLAUME  
juillet 1951 - juin 1954
11. M. Francis LACOSTE, ministre plénipotentiaire  
juin 1954 - juin 1955
12. M. Gilbert GRANDVAL, ambassadeur  
juin 1955 - août 1955
13. Général d'Armée Pierre BOYER DE LATOUR DU MOULIN  
août 1955 - novembre 1955
14. M. André DUBOIS, préfet et ambassadeur  
novembre 1955 - 1956

1. Avec une courte interruption de décembre 1916 à mars 1917, le général Lyautey étant alors ministre de la Guerre, à Paris. L'intérim fut assuré à Rabat par le général Gouraud. A son retour au Maroc, le général Lyautey rendit ainsi hommage au général Gouraud (ordre du 29 mai 1917) : « Avec le plus noble désintéressement et dans la plus loyale solidarité, il n'a voulu prétendre qu'à être un continuateur, alors qu'il marquait son commandement de sa forte empreinte et faisait réaliser à notre Protectorat, dans l'ordre militaire comme dans l'ordre économique, de nouveaux progrès pendant une période particulièrement difficile. »

LES BREVETS D'INVENTION DE LA FRANCE AU MAROC

N°	NOM DE L'INVENTEUR	DATE DE LA BREVET
1	M. J. LEBLANC	1911 - 1912
2	M. J. LEBLANC	1912 - 1913
3	M. J. LEBLANC	1913 - 1914
4	M. J. LEBLANC	1914 - 1915
5	M. J. LEBLANC	1915 - 1916
6	M. J. LEBLANC	1916 - 1917
7	M. J. LEBLANC	1917 - 1918
8	M. J. LEBLANC	1918 - 1919
9	M. J. LEBLANC	1919 - 1920
10	M. J. LEBLANC	1920 - 1921
11	M. J. LEBLANC	1921 - 1922
12	M. J. LEBLANC	1922 - 1923
13	M. J. LEBLANC	1923 - 1924
14	M. J. LEBLANC	1924 - 1925

1. Avant que l'on ait pu constater le développement de l'industrie au Maroc, il est évident que l'on n'a pu constater le développement de l'industrie au Maroc. Avant que l'on ait pu constater le développement de l'industrie au Maroc, il est évident que l'on n'a pu constater le développement de l'industrie au Maroc.

## AVANT-PROPOS

Les livres sur le Maroc de 1912 à nos jours se répartissent généralement en deux catégories :

- ceux qui louent les réalisations françaises et critiquent les nationalistes marocains ;
- ceux, au contraire, qui dénigrent l'œuvre française et exaltent le sultan Sidi Mohammed, « victime du Colonialisme, parce que premier nationaliste de son pays ».

Ce sont là, de part et d'autre, des clichés commodes, sommaires et dépassés maintenant que le Maroc est indépendant. Le temps n'est plus à la polémique mais bien à l'examen objectif des faits, afin d'en tirer la leçon.

Ayant été intimement mêlé, de 1920 à 1955, à la vie du Protectorat, ayant bien connu tous les Résidents généraux de France à Rabat, et approché de près les milieux marocains du Palais, de la bourgeoisie, comme, aussi, les nationalistes les plus en vue, j'ai relaté ce que je sais de cette période cruciale, en tenant le plus grand compte du point de vue des uns et des autres. Estimant que le moment n'est pas encore venu d'écrire l'histoire du Protectorat de la France au Maroc, je n'ai eu d'autre ambition que d'apporter un témoignage. Mon propos est de renseigner, de confronter et d'expliquer les faits dont j'ai eu directement connaissance.

Négligeant volontairement détails techniques et statistiques, je me suis efforcé d'éclairer les aspects politiques, psychologiques et sociologiques du problème franco-marocain.

J'ai eu souvent recours à des citations, parfois longues. Mais n'était-il pas préférable de laisser la parole au maréchal

Lyautey, dont on ne trouve pas toujours facilement les écrits, plutôt que de prétendre expliquer, beaucoup moins bien qu'il ne l'a fait, sa politique et ses vues, ses craintes et ses espoirs ?

N'était-il pas mieux aussi de donner la parole au fils du président Roosevelt, au sultan Sidi Mohammed ben Youssef, à son fils, le roi Hassan II, quand il s'agissait d'événements aussi capitaux que la Conférence d'Anfa (janvier 1943) ou l'affaire de Tanger (avril 1947) ?

On ne saurait contester leur version des faits. La mienne eût été suspecte de parti pris colonialiste.

Ce travail de bonne foi ne peut, je pense, blesser qui que ce soit, Français ou Marocain, même quand je me permets de dire que l'un ou l'autre des partenaires a commis une erreur. Toute faute est toujours regrettable. Mais il serait déraisonnable de céder pour autant à la tristesse ou au pessimisme car, en dépit des faits politiques relatés, des incompréhensions, des maladresses, une grande œuvre demeure, qui a été celle du Protectorat, œuvre généreuse, humaine et hautement constructive. Le déclin des dernières années, après 1943, ne saurait l'effacer. Les efforts français au Maroc, qui permirent à des hommes de valeur de se révéler, ont été finalement heureux pour tous.

Je crois, en définitive, que ce livre sans prétention, écrit sans amertume, fait de souvenirs personnels, étayés sur une documentation indiscutée, contribuera utilement à la compréhension entre Français et Marocains, c'est-à-dire, finalement, à une amitié dépourvue d'arrière-pensées, enfin libérée de tous complexes d'infériorité ou de supériorité, et de mesquines rancœurs comme de stériles regrets.

G. S.

## PREMIÈRE PARTIE

### NAISSANCE D'UN ÉTAT MODERNE



# I

## L'ŒUVRE DU MARÉCHAL LYAUTEY 1912-1925

**I**L est impossible de parler des événements qui conduisirent si brusquement à l'abandon du Traité de 1912 et à l'indépendance du Maroc sans faire un bref retour sur le passé, notamment sur les quarante-trois années d'un Protectorat dont nous n'avons pas à rougir.

Les nationalistes marocains, trop jeunes pour avoir connu le Maroc du début de ce siècle, au surplus assez ignorants de l'histoire de leur pays et souvent peu objectifs par raison d'Etat, parlent volontiers maintenant de la prospérité dont jouissait, avant le « funeste » Traité de 1912, l'Empire chérifien, paisiblement uni sous la houlette de la dynastie alaouite. C'était, selon eux, l'âge d'or ! Allal Fassi n'a-t-il pas écrit, en octobre 1956, dans le journal *El Alam*, organe du parti de l'Istiqlal, qu'au Maroc la douceur des mœurs était telle et le respect de la personne humaine poussé à un si haut degré que l'esclavage avait été aboli au cours du XIX<sup>e</sup> siècle ? Or, poursuivait-il avec le plus grand sérieux, les Français tolèrent encore, mieux même, encouragent l'esclavage en Mauritanie. Donc le Maroc doit libérer la Mauritanie du joug français pour rendre aux esclaves la liberté et la dignité humaine, ces biens suprêmes et sacrés...

Il n'est pas dans mes intentions d'ouvrir ici une polémique à ce sujet.

Les historiens marocains, plus historiographes d'ailleurs que véritables historiens, font justice de ces fables. Mais combien de dirigeants de l'Istiqlal, ou d'autres partis, ont-ils pris la peine de lire le *Roudh al Kirtas*, d'Ibn Abi Zar'a, le *Kitab el Ansab*, relatif aux débuts des Almohades, l'*Histoire des Almohades*, d'Al Baïdak, l'*Histoire des Berbères*, d'Ibn el Khaldoun, le *Nozhet el Hadi*, d'El Oufrani, et le *Ettorjemân el mo'arib*, d'Ahmed ez Zaïani, pour les cent cinquante premières années de la dynastie alaouite? Et je ne cite là que les ouvrages les plus connus, les plus originaux, les mieux documentés.

Pour la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup>, nous avons la magistrale *Reconnaissance au Maroc* du vicomte Charles de Foucauld, le futur ermite du Sahara, qui nous renseigne sur la situation politique, économique et sociale du Maroc sous le règne de Moulay Hassan, l'un des plus puissants et des meilleurs souverains alaouites, et le récit d'exploration du marquis de Segonzac<sup>1</sup>. Nous disposons aussi des témoignages de MM. Walter Harris, correspondant du *Times* à Tanger, et Aubin, des docteurs Weissgerber et Arnaud, tous deux médecins des Sultans, de MM. Mouliéras, Edmond Douттé, Louis Gentil, de Maurice Le Glay, de bien d'autres encore.

Ces bons connaissent du Maroc d'autrefois ont, comme Gobineau en Perse, consigné leurs souvenirs dans de petits livres sans prétention, sans tortueuses arrière-pensées politiques, mais directs, instructifs, pittoresques et vivants.

#### LE MARÉCHAL LYAUTEY (1912-1925)

Les treize premières années de ce qu'on est convenu d'appeler le Protectorat de la France au Maroc sont marquées de la forte empreinte du Maréchal Lyautey, premier Résident Général.

Cet authentique grand homme entendait rétablir l'intégrité bien compromise de l'Empire chérifien, restaurer la dynastie alaouite, menacée par une lame de fond berbère, pacifier le

1. Marquis de Segonzac : *Au cœur de l'Atlas*, Mission au Maroc, 1904-1905.

pays, donc l'unifier, en même temps le moderniser, tout en respectant son âme, sa personnalité, ses croyances, assurer enfin sa prospérité par la mise en valeur de ses ressources naturelles, la suppression des dissensions intestines, des famines et des grandes épidémies cycliques.

Le Maréchal n'avait point conçu cette politique comme un expédient temporaire permettant d'endormir un peuple fier, de le tromper, encore moins de le diviser, pour le mieux asservir, en opposant d'éventuels collaborateurs à de possibles résistants. Elle correspondait bien au contraire à ses convictions profondes, à ses expériences d'Algérie, d'Indochine et de Madagascar, et l'on trouve dans ses « Lettres du Tonkin et de Madagascar » des passages caractéristiques qui ne laissent aucun doute quant à sa position vis-à-vis des problèmes coloniaux.

Jeune lieutenant au 2<sup>e</sup> Hussards-Chamboran, en Algérie, de 1880 à 1882, il avait très vite décelé les défauts et les lacunes de la colonisation de ce pays. L'Algérie représentait pour lui, dès cette époque, l'exemple de ce qu'il ne fallait pas faire. « Elle est à ses yeux, écrit Georges Hardy, le type achevé du rapprochement manqué, de la collaboration sans bon voisinage, et de la confusion des principes <sup>2</sup>. »

#### LYAUTEY DÉCOUVRE LA NOTION DE PROTECTORAT

Mais Lyautey n'était pas homme à se complaire dans des critiques stériles. Eminemment positif et constructif, il se met donc en quête d'une formule mieux adaptée que le système algérien, aux exigences de notre époque. Déjà, les premiers résultats d'un vrai régime de Protectorat en Tunisie, régime non encore déformé par les manies de centralisation et de nivellement du Moloch administratif, avaient éveillé sa curiosité.

Ce qu'il voit en Annam et au Tonkin, ce qu'il recueille de la bouche du Gouverneur Général de Lanessan et des disciples de Paul Bert lui paraît convaincant. Il faut substituer l'association à la subordination. Il faut restaurer les gouver-

2. G. Hardy : *Portrait de Lyautey*, p. 233.

nements, utiliser les élites, rendre service et non se servir. La Colonie doit céder la place au Protectorat. « Du reste, c'est avec ce système, lui avait exposé Lanessan, que nous avons en dix ans une Tunisie prospère, et avec le système inverse, celui qui consiste à dissocier toutes les forces locales et à gouverner sur une poussière, que nous avons, au bout de cinquante ans, une Algérie végétante<sup>3</sup>. »

Définitivement convaincu, Lyautey s'élèvera quelques années plus tard contre l'annexion de Madagascar.

Le choix du gouvernement français était donc excellent quand il chargea Lyautey, en 1912, d'appliquer le Traité signé, quelques jours auparavant, le 30 mars, entre la France et le Maroc. Nul n'était mieux préparé que lui à cette mission.

En tout cas, il était bien décidé à ne pas donner vie à une caricature de Protectorat. Déjà, en novembre 1894, il écrivait dans une de ses lettres du Tonkin ces lignes, révélatrices de sa pensée intime : « Seulement, il faudrait être logique et, pour que celui-ci (le Protectorat) donnât son fruit, il importerait qu'il n'y eût pas, à côté de l'administration indigène conservée, toute une administration française juxtaposée, bien supérieure aux nécessités d'un contrôle, prétexte à traitements, et dont le plus clair résultat c'est que l'indigène paye deux administrations complètes ! Il faudrait aussi que ces idées de semi-autonomie fussent appliquées en ce qui concerne le régime économique, et que la colonie bénéficiât de deux institutions fondamentales, qui sont : libre-échange et peu de gendarmes. »

Point n'est besoin de retracer l'œuvre du maréchal Lyautey au Maroc. Elle fut incontestablement une réussite totale, encore que fragile.

#### ÉLOGE PUBLIC DU MARÉCHAL PAR LE SULTAN (1931)

Mais, en l'occurrence, l'opinion d'un Marocain hautement qualifié est précieuse. A cet égard, nous ne pouvons faire mieux que de reproduire ici le texte de l'allocution pronon-

3. Lyautey : *Lettres du Tonkin et de Madagascar*, pp. 373-374.

cée par S. M. Sidi Mohammed ben Youssef en présence du maréchal Lyautey, lors de sa visite de l'Exposition Coloniale de Vincennes, en 1931<sup>4</sup> :

« En venant admirer l'Exposition Coloniale, belle réalisation de votre génie, il Nous est particulièrement agréable de profiter de cette occasion solennelle pour apporter Notre salut au grand Français qui a su conserver au Maroc ses traditions ancestrales, ses mœurs et ses coutumes, tout en y introduisant l'esprit d'organisation moderne sans lequel aucun pays ne saurait vivre désormais.

Pouvons-nous oublier, en effet, qu'à votre arrivée au Maroc, l'Empire chérifien menaçait ruine ? Ses institutions, ses arts, son administration branlante, tout appelait un organisateur, un rénovateur de votre trempe pour le remettre dans la voie propre à le diriger vers ses destinées. En ménageant la susceptibilité de ses habitants, en respectant leurs croyances et leurs coutumes, vous les avez attirés vers la France protectrice par vos nobles qualités de cœur et la grandeur de votre âme.

En moins de quinze ans, de nouvelles villes se sont édifiées sans que nos vieilles médina aient rien perdu de leur cachet. Des routes facilitant les transactions ont vite jalonné toute l'étendue de notre Empire. Des ports qui font l'admiration de tous se sont ouverts pour permettre au Commerce marocain de se développer. Des écoles édifiées dans le goût le plus artistique et le sens le plus utile ont apporté à Nos sujets la science indispensable pour comprendre la vie moderne et pour entrer dans la voie du Progrès. Partout ont été érigés des dispensaires et des hôpitaux où la France, compatissante pour ceux qui souffrent, a dispensé sans compter les moyens de lutter contre la maladie.

Ce n'est pas dans une allocution que l'on peut rappeler votre œuvre.

Il faudrait tout un livre pour dire ce que vous doit le Maroc. Vous avez rappelé, Monsieur le Maréchal, la solide amitié que vous avait vouée Notre auguste et regretté Père. Par son attitude à votre égard, par des entretiens de famille dont Nous gardons le souvenir précieux, Nous savons qu'il vous a toujours considéré comme le plus fidèle de Ses amis et le plus affectionné des Siens.

4. Sidi Mohammed ben Youssef n'est autre que le roi Mohammed V.

En quittant ce monde éphémère, il Nous a légué le devoir sacré de vous conserver cette amitié. Et vous savez avec quelle joie Nous vous l'exprimons en y ajoutant l'expression de Notre reconnaissance et en vous assurant que, dans tout le Maroc, le nom du Maréchal Lyautey restera gravé dans tous les cœurs et sera le symbole des plus belles qualités de la race française, synonyme de magnanime grandeur et d'impérissable gloire. »

#### LE MAINTIEN DU CONTACT AVEC LA POPULATION MAROCAINE

Le maréchal Lyautey avait parfaitement conscience de la qualité de son œuvre marocaine mais il ne s'engourdissait pas pour autant dans une béate satisfaction. Je n'ai, en effet, jamais connu un homme ayant autant que lui la faculté de s'analyser sans complaisance et de discerner le point faible de ses conceptions ou de ses réalisations. Ce trait, d'une telle rareté chez les grands de ce monde, paraît n'avoir pas été suffisamment mis en lumière par ceux, si nombreux, qui ont consacré un livre au rénovateur du Maroc.

Le maintien du contact avec la population marocaine constituait l'une des préoccupations essentielles du Maréchal.

S'il entendait préserver l'originalité de la vie marocaine en séparant les villes nouvelles des vieilles médina, dont le cachet devait rester intact, il voulait, par contre, que Français et Marocains fussent côte à côte et non face à face ou dos à dos.

Il prêchait d'exemple. Non seulement il voyait fréquemment le sultan Moulay Youssef ben Hassan et le Grand Vizir Si Mohammed el Mokri, non seulement il s'entretenait avec eux des affaires publiques, leur exposait ses projets, et recueillait leurs avis dont il tenait toujours le plus grand compte, mais il exigeait aussi que ses directeurs et chefs de service prissent à tout moment liaison avec les vizirs du Maghzen (gouvernement) chérifien. Et tout fonctionnaire de quelque importance avait l'occasion d'exposer les affaires de son ressort aux hauts fonctionnaires marocains au cours de commissions d'étude ou de séances de travail en commun. Il en allait de même à l'échelon régional et dans toutes les villes du Maroc.

A cet égard, le Maréchal avait parfaitement précisé la conduite à tenir. « Je voudrais, écrivait-il le 18 novembre 1920, que là, l'organe de la Direction chérifienne eût une action permanente de *galvanisateur*, qu'il ne se bornât pas à être une boîte aux lettres et un organe de transmission, mais qu'il fît l'éducation du Sultan, des Vizirs et de tout le personnel du Maghzen, que, ne formant pas écran, il assurât leur liaison constante avec tous les services français, provoquant les réunions, les discussions en commun, ouvrant spontanément l'accès du conseil des Vizirs et des bureaux du Maghzen aux chefs de service, profitant de l'occasion de toute mesure nouvelle pour établir un courant circulatoire entre les *bénikas* (bureaux) du Dar el Maghzen et les bureaux résidentiels ; qu'il incitât le Sultan à convoquer chez lui tel ou tel directeur pour le mettre au courant des questions importantes en cours, travaux publics, enseignement, finances, etc. ; qu'enfin le conseiller chérifien prît l'initiative de faire faire au Sultan des visites aux divers établissements, aux principaux chantiers, ce dont il serait enchanté, trop heureux de se faire donner toutes explications sur place par nos agents. Tel doit être son rôle, et s'il n'a pas été tel jusqu'ici, il faut, dès maintenant, le remplir résolument. »

Lors de ses séjours à Fès, à Meknès, à Casablanca, à Marrakech, partout où il passait, le Maréchal recevait inlassablement notables, ouléma, chorfa, marabouts, marchands, artisans, agriculteurs, élèves des écoles et collèges. Il s'entretenait avec eux, les écoutait, leur témoignait égards et considération<sup>5</sup>. Bref il mettait en tout du liant. On s'efforçait de l'imiter.

De ces relations officielles naissaient souvent des relations privées. Jamais Français et Marocains ne se comprirent mieux, ne furent plus près les uns des autres qu'au cours de cette époque bénie dont le souvenir nostalgique émeut encore profondément ceux, hélas bien peu nombreux aujourd'hui, qui la connurent.

Le Maréchal ne se réservait donc pas l'exclusivité des rapports avec le Maghzen comme le firent trop souvent par la suite certains de ses successeurs.

5. C'est-à-dire, en arabe : *touqir* et *ihiram*.

Ainsi, de janvier à octobre 1925, bien que jeune lieutenant du service des Renseignements, attaché à la section politique de la Résidence, j'accompagnais une fois par semaine, le mercredi matin, au Palais Impérial de Rabat, M. Marc, conseiller du Gouvernement chérifien, et Si Mammeri, qui faisait alors fonction d'interprète, et n'était pas encore le grand personnage qu'il est devenu par la suite.

Par un étroit et fort raide escalier nous accédions au premier étage où se trouvait la Salle du Trône. Introduits par le hajib (chambellan), nous saluions S.M. Moulay Youssef ben Hassan. Le souverain était assis sur un canapé de bois doré. Devant lui se trouvait, dépliée sur une table basse, une carte du Maroc au 1/500 000<sup>e</sup>, convenablement renseignée en langue arabe.

Les vizirs, drapés dans leur haïk blanc immaculé, étaient accroupis à même les tapis, de part et d'autre de la table. Debout, armé d'une longue baguette, j'exposais au souverain la situation sur chaque front et je lui rendais compte des événements survenus au cours de la semaine écoulée, ainsi que des intentions du commandement. Si Mammeri traduisait au fur et à mesure. Parfois, le Sultan posait une question, demandait une précision, faisait une observation ou une suggestion. Ses avis étaient toujours sages et modérés. J'en faisais part ensuite à mon directeur, le colonel Huot. Puis le souverain me remerciait brièvement. L'audience était terminée. Nous nous inclinions par trois fois, selon le Protocole, et quittions la salle en marchant à reculons.

Pendant la durée de l'audience, aucun des vizirs présents ne se permettait la moindre question. Seul le grand vizir, âgé de 70 ans environ à l'époque, suivait l'exposé avec un intérêt évident et m'adressait parfois un bref sourire d'encouragement<sup>6</sup>. Ses collègues, ne pouvant se permettre cette audacieuse licence, restaient hiératiquement impassibles,

6. Si Mohammed el Mokri devait mourir plus que centenaire en 1957. Je dois dire que le Maréchal eût préféré que le compte rendu fût présenté au souverain par son directeur du service des Renseignements et non par un lieutenant, mais j'avais été cependant désigné parce que connaissant dans le détail la situation sur les fronts de pacification.

même quand une mouche irrespectueuse se posait sur leur visage.

#### CLAIRVOYANCE DE LYAUTEY

Sous l'impulsion du Maréchal, la machine gouvernementale fonctionnait sans heurts apparents mais il lui fallait sans cesse veiller à la parfaite coïncidence, au précis engrenage des rouages français et marocains pour éviter des grincements ou le « grippage » de l'ensemble.

Lyautey était trop clairvoyant, trop visionnaire pour ne pas discerner de très loin les dangers qui menaçaient son œuvre.

Dès le 24 octobre 1920, il faisait part à M. Georges Leygues, président du Conseil, d'« un sérieux entretien avec le Sultan qui est très justement préoccupé et moi aussi, écrivait-il, du mouvement Jeune-Marocain qui commence à se dessiner » Et d'en expliquer la genèse : « La propagation des nouvelles d'Orient, l'agitation de tout le monde islamique, la déclaration d'indépendance de l'Égypte, la lecture de certains périodiques musulmans dont il est impossible d'empêcher complètement la pénétration, l'exploitation tendancieuse du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, commencent à produire leurs conséquences. »

Ayant ainsi clairement discerné le péril naissant, il définissait la parade dans sa fameuse directive du 18 novembre 1920. On a si souvent fait allusion à ce document capital, sans en citer les passages essentiels, qu'il est nécessaire d'en donner de larges extraits, mais ces extraits mêmes n'ont pas la force convaincante du texte intégral. Il faut relire celui-ci dans *Lyautey l'Africain - Textes et Lettres*, Tome IV, pages 25 à 36. — Il serait indécent de prétendre expliquer Lyautey alors qu'il a si clairement exposé ses vues. Laissons-le parler.

« La conception du Protectorat, écrit-il, est celle d'un pays gardant ses institutions, se gouvernant et s'administrant lui-même avec ses organes propres, sous le simple contrôle d'une puissance européenne, laquelle, substituée à lui pour la représentation extérieure, prend généralement l'adminis-

tration de son Armée, de ses Finances, le dirige dans son développement économique. Ce qui domine et caractérise cette conception, c'est la formule : *Contrôle*, opposée à la formule : *Administration directe*. Elle doit avoir comme résultante le minimum de frais généraux. »

Or, constate Lyautey, « on en arrive de plus en plus à l'administration directe ». « Cette situation, poursuit-il, outre qu'elle est formellement contraire à l'esprit du Protectorat, offre les plus sérieux dangers. Ce serait absolument une illusion de croire que les Marocains ne se rendent pas compte de la mise à l'écart des fonctions publiques dans laquelle ils sont tenus. Ils en souffrent et ils en parlent.

« De là à être accessible, le jour venant, aux suggestions hostiles, il n'y a qu'un pas. Ils sentiront de plus en plus ce qu'ils valent et leur force. Ils ne sont ni barbares ni inertes. Ils sont très curieux de ce qui se passe dans le monde et en sont très informés. Ils sont avides d'instruction et très adaptables. Il se forme chez eux une jeunesse qui se sent vivre et veut agir, qui a le goût de l'instruction et des affaires. A défaut des débouchés que notre administration leur donne si maigrement et dans des conditions si subalternes, elle cherchera sa voie ailleurs...

« On peut être certain qu'il est en train de naître à côté de nous, à notre insu, tout un mouvement d'idées, de conciliabules, de commentaires sur les événements mondiaux et sur la situation faite à l'Islam, et qu'un de ces jours tout cela prendra corps et éclatera, si nous ne nous en préoccupons pas et si nous ne prenons pas sans délai la direction du mouvement. »

.....

« Il est urgent, disait encore le Maréchal, de crier : « casse-cou ». Au contact de l'Européen et des Algériens et Tunisiens, soyons sûrs, je le répète, qu'il va se former une jeunesse ambitieuse, se jugeant insuffisamment employée, s'éduquant elle-même, apprenant le français, et, dès qu'elle sentira sa valeur et sa force, se demandant pourquoi elle est tenue à l'écart de la gestion des affaires publiques. »

## LE RESPECT DE LA SOUVERAINETÉ DU SULTAN

Le souci de Lyautey de toujours respecter scrupuleusement la souveraineté du Sultan apparaît, une fois de plus, lors de l'organisation de tribunaux modernes, composés de magistrats français, assistés d'assesseurs musulmans quand un Marocain était partie au procès, et improprement appelés ensuite tribunaux français, sans doute parce que les litiges entre Européens ou entre Européens et Marocains relevaient de leur compétence.

« Il m'est apparu, écrit le Maréchal au ministre des Affaires étrangères, qu'il est conforme à la fois et à l'esprit et à la lettre du traité du 30 mars 1912 de confier à S.M. le Sultan, sous la forme d'un dahir, revêtu de mon visa, le soin de réformer la justice de son Empire. Le texte précité dispose en effet que la réforme sera effectuée sur la proposition du gouvernement français par S.M. Chérifienne. J'estime donc, les traités de Protectorat devant être exécutés *stricto-sensu*, que nous ne saurions, sans porter une atteinte imprévue par le texte à la souveraineté du Sultan, instaurer par une loi ou un décret des tribunaux français au Maroc. »

Et, en fait comme en droit, selon la sentence même de la Cour de Justice Internationale de 1951, « les tribunaux du Protectorat de la zone française sont des tribunaux marocains organisés selon un modèle et des critères français, accordant aux étrangers toutes garanties d'égalité ».

Lyautey, on le sait, avait proposé, mais sans succès, que le Maroc fût l'un des cosignataires du Traité de Versailles. Il ne voyait aussi que des avantages à ce qu'il devînt membre de la Société des Nations.

Enfin, l'expression de gouvernement du Protectorat, dont on usait souvent, soit officiellement, soit dans la presse, avait le don de le mettre hors de lui : « Il n'y a pas, disait-il, de gouvernement du Protectorat, mais seulement un gouvernement chérifien. Je ne veux pas avoir à le rappeler ! »

## VUES DE LYAUTEY SUR L'AVENIR DU PROTECTORAT

On m'a parfois — et tout récemment encore — posé la question suivante, à la vérité fort délicate : Lyautey tenait-il le régime du Protectorat pour définitif et immuable, ou bien envisageait-il, dans un avenir plus ou moins lointain, une évolution aboutissant en fin de compte à l'indépendance ?

Il est inconvenant de prétendre interpréter la pensée des disparus. Tenons-nous en donc aux faits et aux textes. On a dit que Lyautey avait déclaré que le régime du Protectorat était définitif. Le propos a été effectivement tenu, mais, à mon sens, dans un contexte tout à fait différent. On parlait beaucoup, en effet, dans certains cercles français, de la suppression inévitable du Protectorat et de l'instauration à sa place d'un système analogue à celui de l'Algérie. Lyautey avait coupé court à la manœuvre en répliquant que le Protectorat n'était pas un régime de *transition* mais un régime *définitif*.

Par contre, pour ce qui est de l'évolution vers l'indépendance, il existe une très nette déclaration du Maréchal faite à Rabat, au conseil de Politique indigène, le 14 avril 1925, c'est-à-dire — la coïncidence est à noter — au moment même du déclenchement de l'attaque rifaine contre nos positions avancées au nord de Fès et de Taza. En voici la teneur :

« Il est à prévoir, et je le crois comme une vérité historique, que dans un temps plus ou moins lointain l'Afrique du Nord, évoluée, civilisée, vivant de sa vie autonome, se détachera de la métropole. Il faut qu'à ce moment-là — et ce doit être le suprême but de notre politique — cette séparation se fasse sans douleur et que les regards des indigènes continuent toujours à se tourner avec affection vers la France. Il ne faut pas que les peuples africains se retournent contre elle. A ces fins, il faut dès aujourd'hui nous faire aimer d'eux... Je crois que nous y réussissons... En 1912, je me suis trouvé dans le vide absolu à Fès, les gens se détournaient, les portes se fermaient, on crachait à mon passage. Venant d'Oranie, où j'avais tant d'amis, cette impression fut atroce. Je me suis attelé, dès le premier jour, à

briser ce mur ; cette politique d'attirance que j'ai voulue, et que mes collaborateurs ont faite par ma volonté, n'a pas été inefficace. Au bout de quelques semaines, les visages se sont détendus et les cœurs se sont ouverts. Je disais aux Marocains : « Nous avons le respect complet de votre foi, de vos mœurs, de vos institutions, de vos places sociales et protocolaires. » Ils me répondaient : « Vous, peut-être, mais nous connaissons l'Algérie et ce qu'on y a fait. Vous êtes le seul Français à penser ainsi. »

« Je leur ai démontré qu'avec le temps, qu'en dehors de moi, c'était l'esprit même du Protectorat. J'ai la conviction qu'il s'est dès lors créé un courant de sympathie entre la population marocaine et l'élément colonisateur et que ce courant me dépassera...

« Je n'ai pas cessé d'espérer créer entre ce peuple et nous un état d'âme, une amitié, une satisfaction intime qui font qu'il restera avec nous le plus longtemps possible, mais qui auront pour résultat final que si les événements le détachent politiquement de nous, toutes ses sympathies resteront françaises. C'est la pensée avec laquelle je vis, qui me porte, qui est une directive essentielle : je veux nous faire aimer de ce peuple. »

Citons encore ce passage révélateur des idées du Maréchal à la date du 12 mai 1922 :

« Actuellement, le mouvement qui se dessine est un grand désir d'instruction... Il faut absolument que nous prenions la tête de ce mouvement, que nous le précédions. Toute révolution n'est qu'une évolution sabotée, parce que le peuple brise des barrières que le gouvernement n'a pas su ouvrir à temps. L'art du gouvernement est de discerner les évolutions pour les précéder et ne pas les subir. »

#### LYAUTEY ET LA JEUNESSE MAROCAINE

Pour entretenir ce courant de sympathie, puis créer cet état de satisfaction intime propice à l'établissement d'une amitié sincère et durable entre les deux peuples, le Maréchal comptait essentiellement sur la jeunesse marocaine.

Il lui portait une attention passionnée car « la jeunesse c'est l'avenir », ne cessait-il de répéter. Il savait la bourgeoisie

citadine subtile et orgueilleuse, portée par tradition aux spéculations de l'esprit. Il craignait qu'au fur et à mesure des années, elle ne perdît le souvenir de l'état précaire de son pays avant 1912 et ne finît par nous considérer comme des intrus d'abord, des ennemis ensuite. Il n'ignorait pas que l'ingratitude est fréquente, les hommes ayant souvent la mémoire courte et l'âme basse. « Ne comptons pas sur la reconnaissance, disait-il fréquemment. Faisons ce qui est bien, ce que nous pensons être bien, mais n'ayons jamais en vue la reconnaissance que nos actes pourront nous valoir. J'ai d'ailleurs horreur du devoir de reconnaissance, du donnant-donnant. »

Il se préoccupait tout particulièrement de l'enseignement à donner à la jeunesse marocaine, qu'il ne voulait pas couper de ses traditions, tout en l'ouvrant à la culture occidentale. Cet homme des Marches de l'Est entendait ne point faire des Marocains des déracinés.

Poser le principe était facile, passer à la réalisation devenait plus ardu, surtout pour ce qui concerne l'enseignement secondaire, initiation à l'enseignement supérieur. A cet enseignement secondaire il fallait évidemment une sanction. Laquelle ? Le baccalauréat français n'était pas parfaitement adapté. Un baccalauréat spécial, faisant une large place à la langue arabe, semblait *a priori* plus séduisant. Mais il ne manquerait pas d'être tenu par l'Université pour un diplôme de seconde zone. De ce fait, il risquait d'être également rejeté par la jeunesse marocaine qui verrait là une manœuvre discriminatoire. Finalement, Lyautey se rallia sans joie au baccalauréat selon la formule française.

Alors que j'étais chef de la section politique, à Rabat (1933-1940), j'ai eu entre les mains le grand registre relié de toile noire contenant les procès verbaux du conseil de Politique indigène que le Maréchal présidait personnellement<sup>7</sup>. Le problème de la formation de la jeunesse marocaine

7. J'avais placé ce cahier, dont je me nourrissais littéralement, dans le coffre-fort de mon bureau. Il y était encore quand j'ai quitté la section politique, en février 1940. Je crains que ce document d'une valeur inestimable ne soit perdu maintenant ou n'ait été enrichir des archives personnelles. A moins qu'une main malveillante ne l'ait détruit. Je me reprocherai toujours de n'en avoir pas pris copie.

CET OUVRAGE A ÉTÉ  
IMPRIMÉ SUR LES PRESSES  
DE L'IMPRIMERIE MODERNE,  
18, RUE DE FOLIN, A BIARRITZ.  
N° D'IMPRIMEUR : 123 - 25-4.  
Dépôt légal 2° trimestre 1967.  
N° d'éditeur : 9369

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

Couverture :

Conception graphique – Manon Lemaux

Typographie – Linux Libertine & Biolinum, Licence OFL

\*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Avec le soutien du

